

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 712-9 et R719-54 ;
Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu les statuts de l'Université de Limoges ;

Conseil d'administration du 16 Mars 2023 :
Délibération n° 222/2023/DAF

Sujet : Contrôle interne budgétaire et comptable

Pour information : l'état de déploiement du contrôle interne budgétaire et du contrôle interne comptable de l'organisme ;
Pour vote : le plan d'action établi sur la base de cartographie des risques budgétaires et des risques comptables.

Rapport
Contrôle Interne Budgétaire et Contrôle Interne Comptable 2022

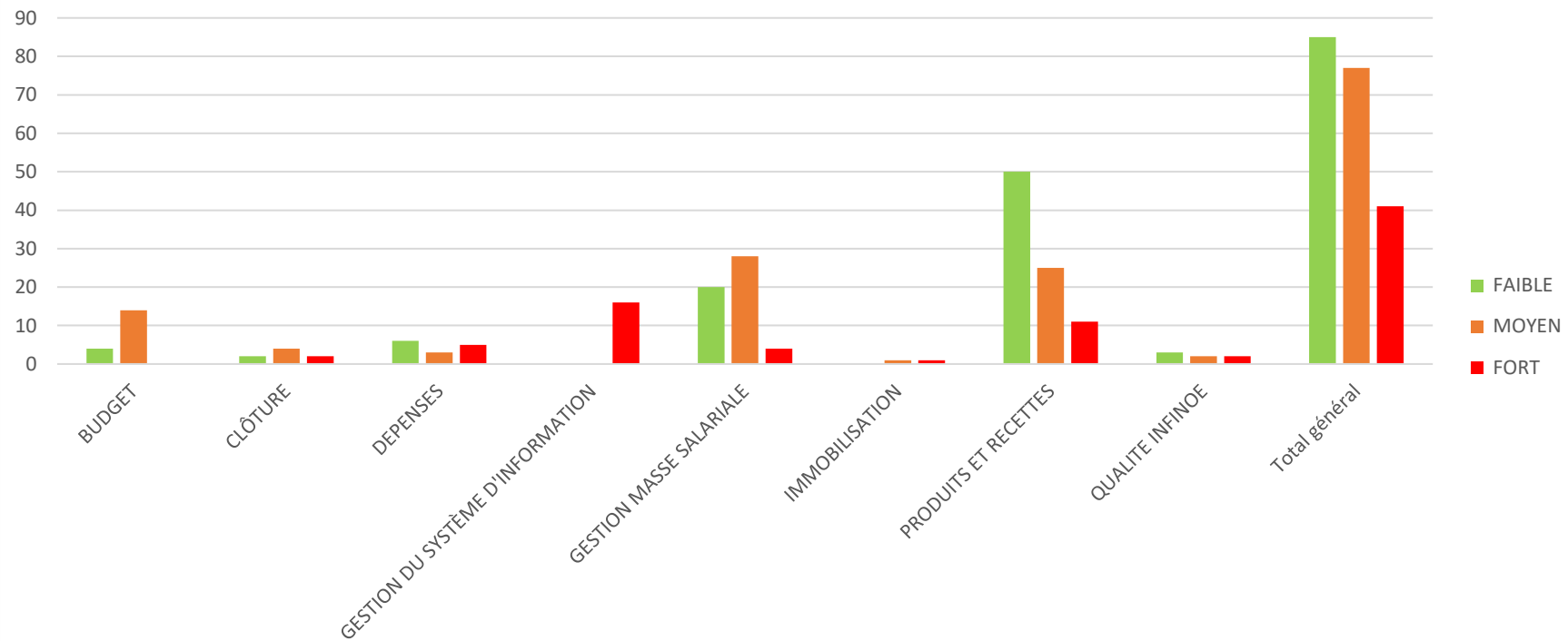
Sommaire

- I) **Bilan du plan d'actions mis en œuvre pour l'exercice 2022**
- II) **Résultats des contrôles**
 - a. **TVA à l'importation**
 - b. **Analyse de la soutenabilité**
 - c. **Risques maîtrisés**
- III) **Réactualisation de la cartographie des risques 2023**
- IV) **Plan d'actions 2023**
- V) **Echelle de maturité**

Cartographie par processus

Cycle	Processus	FAIBLE	MOYEN	FORT	Total général
BUDGET	Budgétisation	4	14		18
		4	14		18
CLÔTURE	Clôtures comptables et budgétaires	2	4	2	8
		2	4	2	8
DEPENSES	Commande publique	6	3	5	14
		6	3	5	14
GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION	Gestion des systèmes d'information budgétaire et comptable et des habilitations informatiques			16	16
				16	16
GESTION MASSE SALARIALE	Budgétisation			4	4
GESTION MASSE SALARIALE	Dépenses salariales	20	28		48
		20	28	4	52
IMMOBILISATION	Gestion des immobilisations		1	1	2
			1	1	2
PRODUITS ET RECETTES	Budgétisation			2	2
PRODUITS ET RECETTES	Formation des tarifs pour partenaires du projet			1	1
PRODUITS ET RECETTES	Formation des tarifs pour une clientèle interne			1	1
PRODUITS ET RECETTES	Formation des tarifs pour une clientèle extérieure			2	2
PRODUITS ET RECETTES	Gestion de projet	9	18	2	29
PRODUITS ET RECETTES	Gestion des recettes	18	5	3	26
PRODUITS ET RECETTES	Régie	23	2		25
		50	25	11	86
QUALITE INFINOE	Commande publique	3	2	2	7
		3	2	2	7
Total général		85	77	41	203

Cartographie des risques par Cycle



I) Bilan du plan d'actions mis en œuvre pour l'exercice 2022

<i>Nom de l'action</i>	<i>Description</i>	<i>Les acteurs</i>	<i>Statut des actions</i>
<i>Fiscalité indirecte : TVA</i>	Intensifier les campagnes d'information voire de formation relative à la fiscalité indirecte. Notamment les règles de territorialité	Public clairement identifié : 10 agents	Réalisé
<i>Imputation comptable des recettes</i>	Diffusion et incitation à l'utilisation du logigramme d'aide à l'imputation des recettes (Comptable et fiscale)	L'ensembles des agents chargés des recettes (Ordonnateur et Agence Comptable)	Réalisé
<i>Comptabilité analytique</i>	Diffusion et sensibilisation à l'utilisation à l'utilisation des données issues de la comptabilité analytique dans la tarification des prestations	L'ensemble des responsables des CSP	2023
<i>Contrôle de supervision à postériori</i>	Diffusion des outils d'aide à la fabrication d'un échantillonnage de pièces	L'ensemble des responsables des CSP	2023
<i>Audit interne</i>	Audit interne sur le contrôle de supervision devant déboucher sur un rapport	Référent CIB_CIC	2023
<i>Maîtrise de la masse salariale</i>	Diffusion des documents de contrôle aux agents de la DRH et l'ensemble des RA	Agent Comptable/ DRH/ RA	2023
<i>Comptabilité analytique</i>	Diffusion et sensibilisation à l'utilisation à l'utilisation des données issues de la comptabilité analytique dans la tarification des prestations	L'ensemble des responsables des CSP	Réalisé

II) Résultats des contrôles

a. TVA à l'importation

Depuis le 1er janvier 2022, **auto liquider la TVA à l'importation est obligatoire et automatique** pour toutes les entreprises et certains organismes publics assujetties à la TVA en France.

Précisions règlementaires :

- Régime d'importation : articles 291 à 293 A quater et article 1695 du code général des impôts (CGI) ;
- Régime spécial des DOM : articles 294 à 296 ter du CGI ;
- Régime spécial de la Corse : article 297 du CGI.

NB : Mis à part quelques composantes, l'application des nouvelles règles relatives aux achats importés en provenance des pays non membres de l'Union Européenne, a été réalisée sans aucuns risques majeurs.

b. Soutenabilité budgétaire

L'un des agrégats permettant de mesurer la soutenabilité budgétaire est le Besoin en Fonds de Roulement (BFR).

S'il est négatif, la situation budgétaire est qualifiée de « Soutenable ». Lorsqu'il est positif, il traduit une « insoutenabilité structurelle ». Pour être plus clair, l'Etablissement a plus de créances que de dettes.

Dans le cas de l'Université de Limoges, nous pouvons constater une dégradation de la soutenabilité depuis 2019 pour les raisons suivantes :

- Une augmentation des Autorisations d'Engagement (AE) de +10% au passage à la GBCP ;
- Une mauvaise compréhension de ladite règle conduit à autoriser des « engagements pluriannuels » pour couvrir des charges incompressibles (fluides, maintenance, fournitures, abonnement téléphonique...), alors que ces dernières relèvent des charges d'exploitation annuelles ;
- Conséquence logique de cette pratique est l'imprévisibilité des décaissements sur tous les exercices qui suivent la mise en application ;
- Les différentes crises (Crise sanitaire, géopolitique et économiques) en plus des mesures générales et sectorielles (valeur du point d'indice, augmentation du smic...) n'ont pas aidé à son amélioration.

- Une augmentation non compensée intégralement par la subvention pour charges de service public.

Conclusion : Malgré cette conjoncture, l'exercice 2022 apporte une note d'optimisme dans la mesure où le BFR s'est amélioré par rapport aux exercices 2020 et 2021.

NB : la soutenabilité financière est assurée à court terme, car ce besoin est couvert par la trésorerie qui représente 49 jours de charges décaissable

	2018	2019	2020	2021	2022
Solde budgétaire	1 807 890	2 008 479	-7 388 173	4 119 796	-3 453 357
Variation de Trésorerie	1 092 423	8 796 380	-4 083 403	5 114 286	-4 629 704
Variation de BFR	999 425	4 907 035	3 510 569	-1 257 828	-799 707
Variation de FR	2 091 847	13 703 415	-572 834	3 856 458	-5 429 411
BFR	-4 944 382	-37 347	3 473 221	2 215 393	1 415 687
	Soutenable si le BFR structurellement négatif	Soutenable si le BFR structurellement négatif			

c. Risques maîtrisés

Processus	Procédure	Tâche	Risque	Détails du risque	Cotation du risque
Commande publique	Commande SIFAC	Sectorisation de la TVA	Carence dans l'application des règles fiscales	Achat extra communautaire : récupération de la TVA oublié (Recherche)	RISQUE MOYEN
Commande publique	Commande SIFAC	Sectorisation de la TVA	Carence dans l'application des règles fiscales	Achat intracommunautaire : absence d'auto liquidation	RISQUE FAIBLE
Commande publique	Commande SIFAC	Sectorisation de la TVA	Imputation comptable et budgétaire incomplète ou erronée	Non récupération de la TVA lors des achats de recherche	RISQUE FAIBLE
Commande publique	Commande SIFAC	Sectorisation de la TVA	Imputation comptable et budgétaire incomplète ou erronée	Récupération de TVA sur droit de douane sans distinguer la part à rembourser du reste	RISQUE MOYEN
Gest°Système d'inform	Habilitation	Gestion des autorisations : SIFAC et Plateforme de voyage, SaGHe, Mangue	Statut de l'agent reste actif malgré le départ de l'agent	Rapprochement liste des départs du mois avec liste des habilitations	RISQUE MOYEN
Détermination des coûts	Méthode de coûts complet et marginal	Répartition primaire des charges issues du compte financier de l'exercice d'analyse	Charges supportées par les centres de support budgétaires pour le compte d'un centre opérationnel n'ont pas été réaffectées	Charges indirectes trop importantes : qualité de la comptabilité analytique remise en cause	RISQUE FORT

Processus	Procédure	Tâche	Risque	Détails du risque	Cotation du risque
Détermination des coûts	Méthode de coûts complet et marginal	Choix d'une méthodologie	Tarifification basée sur une méthode hasardeuse non opposable devant un tiers	Charges non éligibles par les financeurs	RISQUE FORT
Déclaration de TVA	Déclaration de la TVA	Toutes les TVA collectées sont prises en compte sans distinction (Recette encaissé ou non)	Carence dans les règles d'application de la fiscalité indirecte	Non-respect aux règles de déclaration propres TVA à des entités économiques dont l'activité principale relève de la prestation de service	RISQUE MOYEN
Gest°Système d'inform	Mise en qualité des donnée (Giraf /Mangue)	Contrôle des retours d'information en provenance du SLR	Carence de l'exploitation des retours d'information en provenance SLR	Absence de rapprochement KX/Mangue	RISQUE MOYEN
Gestion de projet	Gestion Convention de recherche	Avances ou acomptes reçus à la notification	Aucune écriture Budgétaire : titre	L'avance est passée sur un compte de tiers en CG sans impact budgétaire : contraire au principe budgétaire	RISQUE FAIBLE
Gestion des recettes	Dotations et subventions	Encaissement des subventions	Encaissement avant émission de titre	Facture d'avance avec GBCP	RISQUE FAIBLE

III) Réactualisation de la cartographie des risques 2023

Cycle	Processus	Procédure	Tâche	Risque	Cotation du risque
QUALITE INFINOE	Commande publique	Clôture budgétaire	Inscription de la date prévisionnelle du Service Fait	Date de livraison égale à la date du jour quel que soit la prestation ou la marchandise commandée. Tableau prévisionnel de trésorerie erroné	FAIBLE
QUALITE INFINOE	Commande publique	Clôture budgétaire	Déblocage de fonds demandé en N+1 suite à une annulation de la consommation de l'AE	Le tableau 9 (suivi des programmes pluriannuels) et Zmarseuil(état de consommation annuelle des seuils) collecteront deux fois la consommation en AE (N et N+1)	FORT
QUALITE INFINOE	Commande publique	Clôture budgétaire	Report des commandes non soldées non justifié (sans une éventuelle entrée de marchandises ou service fait)	Déblocage de fonds qui génèrera des tableaux réglementaires erronés	FORT
QUALITE INFINOE	Commande publique	Clôture budgétaire	Opération de nettoyage des commandes	Aucune opération de ce type n'est prévue dans le calendrier de clôture : Qualité des tableaux réglementaires donc de pilotage de l'Établissement remise en cause	MOYEN
QUALITE INFINOE	Commande publique	Clôture budgétaire	Annulation des charges de l'année antérieure afin de récupérer les crédits sur l'année encours	Opération contraire aux règles de la comptabilité publique	FAIBLE
QUALITE INFINOE	Commande publique	Traitement des avoirs	Déchargement ultérieur et déblocage de fonds	Doublement de fonds bloqué suite au mauvais choix de l'Opération lors de la saisie d'une facture fournisseur (MIRO)	MOYEN
QUALITE INFINOE	Commande publique	Importation de biens et services dans le secteur exonéré	Imputation fiscale d'une commande d'importation dans le secteur exonéré	Absence de collecte de la TVA: déclaration CA3 erronée	FAIBLE

Cycle	Processus	Procédure	Tâche	Risque	Cotation du risque
GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION	Gestion des systèmes d'information budgétaire et comptable et des habilitations informatiques	L'environnement informatique	Cartographie du système informatique	Absence de procédure	FORT
GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION	Gestion des systèmes d'information budgétaire et comptable et des habilitations informatiques	L'environnement informatique	Environnements intégrés et non-intégrés	Analyser le risque de conflit des tâches	FORT
GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION	Gestion des systèmes d'information budgétaire et comptable et des habilitations informatiques	L'environnement informatique	Supervision des interfaces	Définir les risques de séparation de tâches	FORT
GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION	Gestion des systèmes d'information budgétaire et comptable et des habilitations informatiques	L'environnement informatique	Suivi du parc informatique	Absence de procédure	FORT
GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION	Gestion des systèmes d'information budgétaire et comptable et des habilitations informatiques	La sécurité	Sécurité physique	Non formalisé	FORT
GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION	Gestion des systèmes d'information budgétaire et comptable et des habilitations informatiques	La sécurité	Sécurité logique	Non formalisé	FORT
GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION	Gestion des systèmes d'information budgétaire et comptable et des habilitations informatiques	La sécurité	Sensibilisation	Non formalisé	FORT
GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION	Gestion des systèmes d'information budgétaire et comptable et des habilitations informatiques	La sécurité	Conformité réglementaire	Non formalisé	FORT
GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION	Gestion des systèmes d'information budgétaire et comptable et des habilitations informatiques	La résilience opérationnelles	Plan de continuité d'activité	Non formalisé	FORT
GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION	Gestion des systèmes d'information budgétaire et comptable et des habilitations informatiques	La résilience opérationnelles	Plande reprise d'activité	Non formalisé	FORT
GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION	Gestion des systèmes d'information budgétaire et comptable et des habilitations informatiques	La résilience opérationnelles	Processus de sauvegarde	Non formalisé	FORT
GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION	Gestion des systèmes d'information budgétaire et comptable et des habilitations informatiques	La résilience opérationnelles	Plan de reprise informatique	Non formalisé	FORT
GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION	Gestion des systèmes d'information budgétaire et comptable et des habilitations informatiques	La gestion des habilitations	Suivi des habilitations	Absence de cartographie	FORT
GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION	Gestion des systèmes d'information budgétaire et comptable et des habilitations informatiques	La gestion des habilitations	Attribution des droits	Absence d'identification	FORT
GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION	Gestion des systèmes d'information budgétaire et comptable et des habilitations informatiques	La gestion des habilitations	Mise en place d'une matrice de séparation des tâches		FORT
GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION	Gestion des systèmes d'information budgétaire et comptable et des habilitations informatiques	La gestion des habilitations	Mise en place d'une matrice de séparation des tâches	Absence de supervision	FORT

Processus	Procédure	Tâche	Risque	Cotation du risque
Gestion de projet	Gestion Convention de recherche	Exécution du contrat de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Sous exécution du contrat : frais de gestion minoré • Dépenses inéligibles : Marché publique non respecté, recrutement du personnel non prévu par la convention • Mauvaise valorisation du contrat 	FORT

IV) Plan d'actions 2023

Nom de l'action	Description	Les acteurs	Statut	Information complémentaire
Organigrammes fonctionnels du Comptable	Réactualisation	Agent Comptable et Contrôleur de gestion	EN COURS	
Gestion des droits d'accès dans SIFAC	Conception et rédaction des procédures de suivi et d'autorisation	DSI, référente SIFAC et Contrôleur de gestion	EN COURS	
Service facturier	Rédaction des procédures de contrôle	Agent Comptable	EN COURS	
Qualité comptable et fiscale des commandes de vente	Déploiement	DAF	EN COURS	
Contrôle de supervision à postériori	Diffusion des outils d'aide à la fabrication d'un échantillonnage de pièces	L'ensemble des responsables des CSP	EN COURS	
Audit interne	Audit interne sur le contrôle de supervision devant déboucher sur un rapport	Référent CIB_CIC	EN COURS	
Maîtrise de la masse salariale	Diffusion des documents de contrôle aux agents de la DRH et à l'ensemble des RA. Création d'un groupe de réflexion sur les Indicateurs les pertinents dans l'analyse de la masse salariale. L'objectif étant de comprendre voire de ralentir les dépenses du personnel.	Agent Comptable/ DRH/ RA/ Membres de la Gouvernance	EN COURS	Réaffectation interne à l'AC de RH
Plan de Reprise d'Activité du service informatique	Rédaction	DSI	EN COURS	
Plan de Reprise Informatique	Rédaction	DSI	EN COURS	
Cartographie du système informatique	Vue exhaustive et modélisée de tous les composants et de leurs caractéristiques, des connexions entre eux et avec l'extérieur	DSI	EN COURS	

Nom de l'action	Description	Les acteurs	Statuts	Information complémentaire
Mouvement des personnels	Un suivi rigoureux des mouvements du personnels affectés à des missions lié au SI Finance est indispensable pour éviter des accès non autorisés	DSI	EN COURS	
Formation et Sensibilisation	Les utilisateurs du SI sont la cible de nombreuses attaques qui peuvent compromettre le SI. On peut citer par exemple une campagne de phishing qui permettrait de récupérer un identifiant et mot de passe ayant un accès privilégié	DSI	EN COURS	
Sécurité physique côté client	Le poste client peut plus facilement être exposé à des menaces, qui s'accroissent s'il s'agit d'un portable. On peut parler de perte d'ordinateur, de vol, de compromission suite à utilisation du poste professionnel pour une activité privée, l'exécution volontaire ou involontaire d'un malware.	DSI	EN COURS	
Suivi des habilitations	Accorder les bons droits d'accès aux bons utilisateurs : Un utilisateur doit disposer uniquement des droits nécessaires à l'exécution de ses missions	DSI	EN COURS	
Attribution des droits	Création des comptes utilisateurs avec les droits correspondants	DSI	EN COURS	
Mise en place d'une matrice de séparation des tâches	Principe de séparation ordonnateurs / comptables	DSI	EN COURS	

V) Echelle de maturité de l'organisation du CIB-CIC 2023

Une échelle de notation allant de 1 à 5 paliers de maturité de contrôle interne budgétaire et comptable.

SYNTHESE DES RESULTATS OBTENUS SUR LE NIVEAU DE MATURETE DU CONTRÔLE INTERNE BUDEGETAIRE ET COMPLE DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES	
PALIER DE MATURETE DE GESTION DES RISQUES	MOYENNE OBTENUE
SUR LE VOLET "ORGANISATION"	4,83
SUR LE VOLET "DOCUMENTATION"	4,57
SUR LE VOLET "TRACABILITE"	4,8
NIVEAU GLOBAL DE MATURETE	4,73

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 28
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 2
Ne souhaite pas participer au vote : 0

Fait à Limoges, le 16 Mars 2023

La Présidente de l'Université de Limoges

Isabelle KLOCK FONTANILLE

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2023.
Transmis au rectorat académique le date 17 mars 2023.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*